

21 oct 2005 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 21 octobre 2005](#)

Stations d'épuration des eaux usées

Marché public relatif à l'acquisition de cinq stations d'épuration des eaux usées

Marché public relatif à l'acquisition de cinq stations d'épuration des eaux usées

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion d'un marché, via un appel d'offres général, relatif à l'acquisition de cinq stations d'épuration des eaux usées. Dans le cadre de la participation de la Belgique aux opérations humanitaires et de maintien de la paix, la Défense a entamé, depuis 2002, l'exécution d'un programme d'acquisition de matériel, appelé "cantonnement PSO". La tranche 2005 prévoit la poursuite de ce programme par l'exécution du marché public pour l'acquisition de cinq stations d'épuration des eaux usées. Dans un cantonnement, lorsque le réseau d'égouttage est inexistant ou pas adapté, seule l'installation de systèmes d'épuration permet d'éviter le rejet des eaux usées sans traitement, de réduire la charge environnementale au minimum et d'enlever ainsi une source potentielle de conflit avec les autorités locales. Il faut savoir qu'un cantonnement produit des milliers de litres d'eau usée par jour.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe